

INDE

Dates des élections: 16 au 20 mars 1977

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du *Lok Sabha* à la suite de la dissolution anticipée de cette Chambre le 18 janvier 1977, soit 15 mois avant l'échéance de son mandat qui avait été prorogé *.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de l'Inde est bicaméral; il se compose de la Chambre du Peuple (*Lok Sabha*) et du Conseil des Etats (*Rajya Sabha*).

Le *Lok Sabha* comporte au maximum 547 membres. Il en a actuellement 544, parmi lesquels 542 sont élus pour 6 ans et 2 sont nommés par le Président de la République afin que soit représentée la communauté anglo-indienne. Aux termes de la Constitution, 116 sièges sont réservés à des représentants de certaines castes (78) et tribus (38), élus dans autant de circonscriptions dites « réservées ».

Le *Rajya Sabha* comprend au maximum 250 membres dont 12 sont nommés par le Président de la République et 238 élus au suffrage indirect par les Assemblées des Etats et des Territoires de l'Union. La durée de leur mandat est de 6 ans et ils sont renouvelés par tiers tous les 2 ans. Le nombre actuel de membres du *Rajya Sabha* s'élève à 244.

Système électoral

Est électeur dans une circonscription tout citoyen indien, âgé de 21 ans révolus, résidant habituellement dans cette circonscription, à condition de ne pas être malade mental, de n'avoir commis ni crime ni délit et de ne pas s'être rendu coupable de délits électoraux.

Les listes électorales sont normalement mises à jour dans toutes les circonscriptions avant les élections générales ou avant une élection partielle. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé pour certains fonctionnaires, les membres des forces armées, les membres de la police fédérale en service dans un autre Etat que le leur et les fonctionnaires en poste à l'étranger.

* Voir *Chronique des élections parlementaires X* (1975-1976), p. 12.

Est éligible au *Lok Sabha* tout électeur âgé de 25 ans révolus. Pour être éligible au *Rajya Sabha*, un candidat doit être âgé de 30 ans révolus et résider dans l'Etat ou dans le Territoire de l'Union dans lequel il se présente. Sont inéligibles à l'une ou l'autre Chambre les faillis non réhabilités et les personnes ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger. Les membres des forces armées ou les titulaires de certaines fonctions officielles rétribuées, qu'il s'agisse de fonctionnaires fédéraux ou des Etats fédérés ou de fournisseurs de l'Etat, ne peuvent être, dans le même temps, membres du Parlement.

Tout candidat doit être proposé par un citoyen ayant qualité d'électeur et verser un cautionnement de 500 roupies (de 250 roupies seulement pour ceux qui se présentent aux sièges des circonscriptions réservées), somme qui est remboursée au candidat au *Lok Sabha* s'il est élu ou s'il obtient plus d'un sixième du nombre total de suffrages recueillis dans sa circonscription et au candidat au *Rajya Sabha*, s'il recueille plus d'un sixième du nombre total de suffrages considéré comme suffisant pour assurer l'élection d'un candidat. Un candidat qui se présente simultanément aux deux Chambres et qui remplit ces deux conditions peut être entièrement remboursé de son cautionnement.

Les 542 membres du *Lok Sabha* sont élus au scrutin uninominal à la majorité simple. Les membres élus du *Rajya Sabha* le sont au suffrage indirect par les 23 Assemblées législatives des Etats fédérés et des Territoires de l'Union, selon le système de la représentation proportionnelle avec vote unique transférable; chaque électeur peut indiquer son ordre de préférence entre les candidats. Chaque circonscription dispose de un à 34 sièges en fonction du chiffre de sa population.

En cas de vacance, en cours de législature, d'un siège pourvu par élection, il est procédé à une élection partielle. Si un siège pourvu par voie de désignation devient vacant, le Président procède à la nomination d'un remplaçant.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les raisons invoquées pour expliquer la dissolution anticipée du *Lok Sabha* et l'annonce de nouvelles élections étaient la nécessité pour le Gouvernement de recevoir un nouveau mandat populaire afin de mener à bien ses programmes et ses politiques. Le mandat de cette Chambre avait été prolongé à deux reprises, au-delà du mois de mars 1976, en raison de l'état d'urgence en vigueur dans le pays.

Au total, 2439 candidats briguaient les sièges du *Lok Sabha*. Le nombre total des membres de cette Chambre est passé de 518 lors des précédentes élections générales en 1971 à 542, en raison de l'accroissement démographique constaté à l'issue du recensement de 1971.

Le 20 janvier 1977, les quatre principaux partis non communistes de l'opposition — l'Organisation du Congrès (connue aussi sous le nom de Congrès de l'opposition), le *Jan Sangh*, le *Bharatiya Lok Dal* et le Parti socialiste — ont annoncé qu'ils se présenteraient aux élections comme un seul parti, intitulé *Janata* ou Parti du peuple; 10 jours plus tard, celui-ci lançait sa campagne. Le Parti du Congrès au pouvoir, dirigé par le Premier Ministre sortant, M^{me} Indira Gandhi, a présenté le plus grand nombre de candidats, soit 493.

La campagne a entièrement porté sur des problèmes nationaux. La plupart des débats étaient axés sur les motifs et les conséquences sur les libertés civiques de l'état d'urgence décrété par le Gouvernement en juin 1975. D'autre part, ont également fait les grands titres la stérilisation obligatoire, l'évacuation des bidonvilles et la démission du Cabinet de M^{me} I. Gandhi, en février, de M. Jagjivan Ram, Ministre de l'agriculture et de l'irrigation; M. Ram s'est ensuite allié avec le *Janata* et a constitué le Parti du Congrès pour la démocratie (CFD). Le programme du Parti du Congrès a, quant à lui, mis l'accent sur la nécessité d'un Gouvernement central fort.

A l'issue du scrutin qui s'est échelonné sur quatre jours et a concerné un des corps électoraux les plus grands du monde, le Parti du Congrès a subi une défaite pour la première fois depuis 30 ans que l'Inde est indépendante, tandis que le *Janata*, dirigé par M. Desai, ancien prisonnier politique relâché deux mois avant les élections, obtenait une victoire écrasante en remportant 297 sièges (dont 28 sièges enlevés par le CFD), le Parti du Congrès en perdant près de 200. Le Parti communiste de l'Inde, favorable au Parti du Congrès a, pour sa part, perdu 17 sièges.

A la suite de ce résultat, le Gouvernement a décidé le 21 mars de lever définitivement l'état d'urgence, et M^{me} Gandhi, au pouvoir depuis 1966, a démissionné le lendemain. Le 24 mars, M. Desai est devenu le quatrième Premier Ministre de l'Inde.

Données Statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Lok Sabha

Nombre d'électeurs inscrits	320 682 589
Votants	193 953 183 (60,48%)
Bulletins blancs ou nuls	5 514 273
Suffrages valablement exprimés	188 438 910

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Parti Janato/Congrès pour la démocratie	423	81 355 333	43,17	298
Congrès national indien	493	65 088 520	34,54	153
Parti communiste indien	91	5 310 775	2,82	7
Parti communiste indien (marxiste)	53	8 103 723	4,30	22
Autres partis et indépendants	1379	28 580 559	15,17	62
				542*

Sièges électifs.

2. Répartition des membres du Lok Sabha par sexes

Hommes	524
Femmes	18
	542~